



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

**FTQ**

# COMMUNIQUÉ

## Chambre des communes

### **La FTQ applaudit au résultat du vote sur la motion 312 sur les droits du fœtus**

Montréal, le 26 septembre 2012 – *« C'est avec une grande joie que nous avons appris le résultat du vote sur la motion 312 sur les droits du fœtus que vient de tenir la Chambre des communes. Il y a plus de 25 ans, on célébrait la fin de la criminalisation de l'avortement, au bout de longues années de luttes. La motion du député Woodworth nous ramenait loin en arrière et les femmes du Québec, comme celles du Canada, étaient prêtes à se battre bec et ongles pour défendre leurs droits. J'ose espérer que les députés d'arrière-garde sauront respecter une fois pour toutes ce vote démocratique. »*

C'est en ces termes que le secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Daniel Boyer, a commenté le résultat du vote qui a eu lieu ce soir à la Chambre des communes.

Pour le dirigeant syndical, il faudra toutefois demeurer vigilant, car les dénigreur des droits fondamentaux peinent à lâcher prise et reviennent à la charge à la moindre occasion. La motion 312 en est une démonstration, alors que le gouvernement Harper s'était engagé lors de la dernière campagne électorale à ne pas rouvrir le débat.

*« Le député Woodworth ne s'est pas empêtré de l'article 223 du Code criminel, qui stipule qu'un fœtus devient humain, vivant et à la naissance, ni du jugement de la Cour suprême sur l'illégalité de la criminalisation de l'avortement. Il faudra donc continuer de marteler le clou et d'insister autant que faire se peut, pour éviter tout recul en matière d'avortement »,* a conclu le dirigeant syndical.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 membres dont plus du tiers sont des femmes.